

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-02_55_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



LUDOVIC LIONS

N° CP 2^e/55-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^eme/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à la commune de SOULTZ, au titre de la politique de soutien en faveur des bâtiments communaux à vocation touristique :
 - une aide de 1 638 € pour les travaux réalisés à la ferme-auberge du Kohlschlag
 - une aide de 4 117 € pour les travaux réalisés à la ferme-auberge de la Glashutte
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 95212, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER